# Comité d'Intérêt de Quartier

## CALADE – BERNABO – MADRAGUE-VILLE

*Affilié à la Confédération des C.I.Q. de Marseille et des communes environnantes*

## REUNION DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2016

### INAUGURATION DE LA RÉFECTION DU TENNIS CLUB NORD

Les cours ainsi que l'ensemble des murs ont subi une réfection complète ; Enfants et adultes joueront dorénavant dans de très bonnes conditions.

C'est le 23/09/2016, que **Mme Samia GHALI**, Sénatrice, Maire du Secteur, a coupé le ruban « bleu, blanc, rouge » pour officialiser ce renouveau, en présence, de **Mr Henri JIBRAYEL**, Député des Bouches-du-Rhône, de **Mr Marc HABABOU**, Président du club, de **Mme Josette FURACE** et de **Mr Hattab FADHLA**, Adjoints à la Mairie de secteur, et bien sûr, de **Mr Thierry MICELI**, Adjoint aux sports.

**Mme Samia GHALI** a remercié tous les intervenants qui ont permis cette réfection, sans oublier, qu'au-dessus du tennis, la piscine nord est toujours à l'abandon malgré les 5000 signatures reçues demandant sa rénovation.

**Les réunions du C.I.Q. ont lieu le premier mercredi de chaque mois à 18 heures**
**à la M.M.A. La Calade - 2, Boulevard Ledru Rollin - 13015 MARSEILLE**
***Venez exposer vos problèmes***

*C.I.Q. Calade - Bernabo - Madrague-Ville / Mr Denis PALACIN, Président*
*509, chemin de la Madrague-Ville - 13015 MARSEILLE - Tel : 04.91.60.60.09 - Mail : jany.palacin@wanadoo.fr*

**ATEM**

MAINTENANCE INDUSTRIELLE

1 Trav. Mardirossian – 13015 MARSEILLE
Tel : 0491692106 – Fax : 0491032610
Agence : 94, av, Picot – 33320 Eysines
www.atem-marseille.fr

**Carrosserie Tolerie Peinture**

O. RAINERI
Gérant

SPÉCIALISTE POLYESTER

11, bd Demandolx
13015 MARSEILLE

☎ 04 91 58 01 38
Fax 04 91 98 69 44

*LE SPECIALISTE DES PIEDS ET PAQUETS*

*PRODUITS TRIPIERS*

*CUISINES ET SPECIALITES REGIONALES*

MAÎTRE TRIPIER EN PROVENCE

5 Avenue Journet -
13015 MARSEILLE
TÉL 04.91.605.608

FAX 04.91.03.26.03 Site: www.metras-tripier.com

29, Traverse SANTI la Calade
13015 Marseille

Marbrerie DAUBINET
Tel : 04 91 60 61 19 – Fax : 04 91 60 25 61

**TENNIS CLUB NORD**

501chemin de la Madrague ville
13015 Marseille
Tel : 04.91.69.94.19
Le mercredi Après- Midi
Ecole de tennis (sauf vacances scolaires)

**Cabinet STEYER-DORAT**

Administrateur de biens
Gestion - location-Syndic-Transaction
*contact@steyer-dorat.com*
20 Avenue de Corinthe - 13286 Marseille cedex 06

Tel gestion : 0491542322 - Fax : 04 91 33 54 85
Transaction : 04 91 54 10 32

**PHARMACIE SONGEON**

*Rémy SOGEON*

Docteur en Pharmacie
35 Boulevard Bernabo
13015 MARSEILLE
Tel :04.91.60.92.64
N° : SS132040171

**Au Vapot'Heureux**

Ouverture le vendredi 29 Janvier 2016

Venez essayer la nouvelle génération de cigarettes électroniques et les différentes saveurs de e-liquides

06/31/46/38/32

9 Boulevard Bernabo 13015 Marseille


**C.I.Q. LA CALADE - BERNABO - MADRAGUE-VILLE**
**BULLETIN D'ADHESION 2016**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** ..... **Email :** .....

*Ci-joint un chèque de 5€ Membre actif, 10€ Membre donateur, 30€ Membre bienfaiteur*
*A retourner à l'adresse suivante : Mr Denis PALACIN - 509 Chemin de la Madrague-Ville - 13015 MARSEILLE*

## Demande du 07/07/2016 par mail a Mr CUTAYAR, Mairie de Secteure Concernant la Traverse de la Pinede

La traverse de la Pinède qui commence sur le chemin de la Madrague-Ville et se termine à la rue de l'Alliance, est une traverse oubliée en ce qui concerne le nettoyage : pierres, herbes, ordures jonchent cette traverse et les habitants se plaignent de ne pouvoir y circuler sans danger (Cf. Photos).
Nous demandons donc au service de la voirie de bien vouloir intervenir sur cette traverse.

## Lettre du 13/09/2016 concernant les expropriations Rue de Lyon

*A : Mme Arlette FRUCTUS, Adjointe au Maire de Marseille*
*Mme Samia GHALI, Sénatrice, Maire des 15/16° Arrdts de Marseille*
*Mr Henri JIBRAYEL, Député des Bouches-du-Rhône*

Madame Monsieur,
A la dernière réunion du C.I.Q., deux personnes, Mme FONTANA Josiane et sa mère Mme FONTANA Lucie, nous ont présenté leurs problèmes.
Ces Dames sont propriétaires, pour Josiane au 134 rue de Lyon d'une maison et sa mère, au 136 rue de Lyon, d'un appartement. Elles nous ont dit qu'elles allaient être expropriées.
Devant leur désarroi, nous ne pouvions rester indifférents ; Propriétaire depuis 1986, elles ne comprennent pas cette décision de la ville. La mère, âgée de 90 ans, a besoin du soutien de sa fille, de plus avec des retraites au minimum : 900 € pour Josiane et 1500€ pour sa mère, elles ne pourront pas payer un loyer.
Après une vie passée à économiser pour avoir un appartement et une maison peut-on dire à ces personnes : « Ce n'est plus chez vous, partez ailleurs, on va démolir... » ? C'est un vrai crève-cœur.
Nous voudrions connaitre les recours possibles devant une telle décision.
**L'article 17 de La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, vient protéger le « droit inaliénable et sacré » que constitue la propriété, pouvant être détourné pour une cause de « nécessité publique » et moyennant une « juste et préalable indemnité ».**
**(Inaliénable : Qui ne peut être aliéné :Incessible, insaisissable (dico) ; Adverbe aussitôt annulé par nécessité publique.**
Nous vous demandons, Madame, Monsieur, d'intervenir pour que ces personnes puissent terminer leurs vies dans ces habitations qui sont leur seule richesse.

*Denis Palacin*
*Président du C.I.Q. Calade/Bernabo/Madrague-Ville*

## QUI DÉCIDE DES NORMES DU LINKY ?

Après le CPL GI, le G2, la norme CPL G3 est issue du cartel Alliance composé des industriels Texas Instruments, Sagecom, Enexis, Landis&Gyr, Itron, Nexans, Trialog, Cisco, St Miro, Maxim EDF, ENEDIS (ex ERDF), etc… La norme CPL G3 a été validée par les organismes de type CENELEC ou IEEE qui sont toutes deux des organisations de droit privé totalement inféodées aux industriels dont notamment CENELEC qui a délégation du conseil Européen pour avoir le rôle d'organe de normalisation. Exemple : En France les normes sont les plus hautes pour LE 50 Hz. Elles ne tiennent compte que de la protection contre les effets thermiques (chaleur) et non des effets biologiques liés à une exposition sur le long terme à de faible intensité de champs.

| Ces valeurs sont : | France | Valeurs limites d'exposition chronique Préconisées par le Conseil National Américain de Protection contre les Radiations (NCRP) | Valeurs limites préconisées par l'organisme Allemand MAES/SBM2008 (Biologie de l'habitat) |
|---|---|---|---|
| Champs électriques : | 5000V/ | 50/60Hz : 10V/m | 50/60Hz : 1.5V/m |
| Champs magnétiques : | 1000 mg (milli gauss) (100 µT) | 2mg, (0,2 µT) | 1mg (0,1µT) |

**D'après des études épidémiologiques, des risques sérieux peuvent apparaître à partir de 0,2 ou 0,4µT, c'est-à-dire à un seuil 500 fois plus bas que les normes autorisées indiquées ci-dessus.**

**Extrait Du livre « Ces ondes qui nous entourent » de Martin BLANK. *Ce que nous savons :***

*La science commence tout juste à étudier les effets biologiques causés par l'exposition aux rayonnements EM* (Electro Magnétiques). *Nous ne pouvons encore prédire qu'un type spécifique d'exposition à un CEM (comme, par exemple, l'utilisation d'un téléphone cellulaire pendant 20 minutes tous les jours pendant 10 ans) entraînera un effet précis sur la santé (comme un cancer). Les scientifiques ne sont pas non plus en mesure de déterminer un niveau sécuritaire d'exposition aux CEM.*

*Cependant, bien que la science n'ait pas encore répondu à toutes nos questions, elle a clairement établi un fait : tout rayonnement EM a un impact sur les êtres vivants. La science démontre une large gamme d'effets biologiques liés à l'exposition aux CEM, comme je l'exposerai tout au long de ce livre. Par exemple, plusieurs études ont découvert que les CEM endommagent l'ADN (le matériel génétique qui nous définit en tant qu'individu et collectivement en tant qu'espèce) et y causent des mutations. On croit que ces dernières constituent les premières étapes dans le développement des cancers. C'est ce lien entre les cancers et l'exposition aux CEM qui a suscité la demande de révision des normes de sécurité. Ce type de dommage à l'ADN est constaté à des niveaux d'exposition équivalant à ceux résultant d'une utilisation jugée normale d'un téléphone mobile.*

*On croit que le dommage causé à l'ADN par l'exposition aux CEM est l'un des mécanismes par lesquels surviennent des effets néfastes pour la santé. De nombreuses études distinctes indiquent un accroissement significatif du risque (jusqu'à deux ou trois fois le risque normal) de développer certains types de tumeurs cérébrales après une exposition aux CEM des téléphones cellulaires pendant plusieurs années. Une méta-analyse qui a calculé la moyenne de 16 de ces études a découvert que le risque de développer une tumeur du côté de la tête où est tenu le téléphone mobile augmente de 240% pour les utilisateurs réguliers après dix ans ou plus. Une étude israélienne a découvert que les gens qui utilisent leur téléphone mobile au moins 22 heures par mois augmentent de 50% leur risque de développer des cancers des glandes salivaires (ce type de cancer a quadruplé en Israël de 1970 à 2006). De plus, on a découvert que les individus qui ont vécu à moins de 400 mètres d'une tour de transmission de téléphonie cellulaire pendant au moins dix ans ont un taux de cancer trois fois plus élevé que ceux qui en sont plus éloignés. D'ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a désignés les CEM, incluant les fréquences radio et électriques, comme des causes possibles de cancer.*

*Bien que le cancer soit l'une des principales classes d'effets néfastes sur la santé étudiées par les chercheurs, on sait que l'exposition aux CEM augmente aussi le risque d'autres types d'effets nocifs. En fait, il a été démontré que des niveaux d'exposition des milliers de fois plus faibles que les normes de sécurité actuelles augmentent notablement les risques de maladies neurodégénératives (comme celles d'Alzheimer et de Lou Gehrig) de même que l'infertilité masculine causée par des spermatozoïdes endommagés. Une étude a montré que ceux qui vivaient à moins de 50 mètres d'une ligne électrique à haute tension risquaient nettement plus d'être atteints de la maladie d'Alzheimer que ceux qui vivaient à plus de 600 mètres de celle-ci. Le risque augmenterait de 24% après un an, de 50% après cinq ans et de 100% après 10 ans. D'autres recherches ont démontré que les hommes qui utilisaient un téléphone cellulaire entre deux et quatre heures par jour avaient un décompte de spermatozoïdes 40% plus bas que celui des hommes qui n'utilisaient pas de téléphone mobile et que les spermatozoïdes survivants des premiers étaient moins mobiles et viables.*

*Comme plusieurs polluants environnementaux, l'exposition aux CEM affecte toute la nature et pas seulement les humains. En fait, des effets négatifs ont été démontrés pour de nombreuses variétés de plantes et d'animaux. Même à de très faibles niveaux, les CEM peuvent perturber la capacité de navigation des oiseaux et des abeilles. Nombre d'études relient cet effet au phénomène des oiseaux qui meurent après une collision avec une ligne à haute tension ou une tour de communication. Ces mêmes effets sur la navigation ont été liés au syndrome d'effondrement des colonies qui dévaste la population mondiale d'abeilles butineuses. Dans une étude, l'installation d'un seul téléphone mobile allumé en face d'une ruche a conduit à la débâcle rapide et totale de toute la colonie. Et puis, une maladie mystérieuse affectant les arbres en Europe a été reliée aux ondes Wi-Fi dans l'environnement.*

*Comme je l'expliquerai plus loin, de nombreuses études scientifiques de grande qualité et revues par des pairs démontrent les conséquences très troublantes de l'exposition aux rayonnements EM dans les cas mentionnés plus haut ainsi que dans d'autres. Ces effets sont observables à des niveaux d'émission considérés comme complètement sécuritaires par la Fédéral Communications Commission (FCC), qui régit les émissions de CEM des téléphones cellulaires aux Etats-Unis, et d'autres agences de régulation…"*

## LETTRE DU DÉPUTÉ, HENRI JIBRAYEL À GUY TESSIER, PRÉDIDENT DE M.P.M. AU SUJET DE L'IMPASSE DE LA CALADE

République française
DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE


**Henri JIBRAYEL**
Député des Bouches du Rhône
Conseiller Départemental


Marseille, le

**Monsieur Guy TEISSIER**
Président de MPM
Les Docks - 10 Place de la Joliette
Atrium 10.7
13002 Marseille

**Objet :** Impasse la Calade 15ème
Réf : HJ/JS.2016.09.16

Monsieur le Président, Cher Ami,

Je me permets de revenir vers au sujet de la sortie de l'impasse de la Calade / chemin de la Madrague Ville dans le 15ème arrondissement.

Comme vous le savez, dans ce périmètre deux problématiques sont rencontrées : la sortie des véhicules de l'Impasse de la Calade et le stationnement anarchique dans le chemin de la Madrague Ville. Une solution doit être trouvée au plus vite avant qu'un accident grave se produise.

Je me tiens à votre entière disposition et ma secrétaire est joignable au 04 13 31 11 07 afin que nous puissions effectuer ensemble une visite sur place avec le CIQ et les riverains.

Je vous remercie par avance de toute l'attention que vous apporterez à cette requête.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Amitié

Henri Jibrayel

Henri JIBRAYEL

**MASSEUR KINESITHERAPEUTE**
**Marie-Laure CASANOVA**
**347 , Chemin de la Madrague-ville**
**13015 Marseille**
**Tel : 0491609132**

**CABINET LIEUTAUD**
**SARL**
54 rue PARADI B.P 90003
13006 Marseille
Tel : 04.91.15.30.30 Fax : 04.91.33.32.99
Siret : 32907200300018 APE : 6832A RC : 1984

**STE MARLIE DITRIBUTION**
**9 av maxime**
**13015 MARSEILLE**
**tel :0491022828 fax :0491679160**
**port :0662986612 ou 0663011045**
**site : www.malie.fr**
**mail : contact@marlie.fr**
**RC : 399 541 200 016 - APE : 513N**

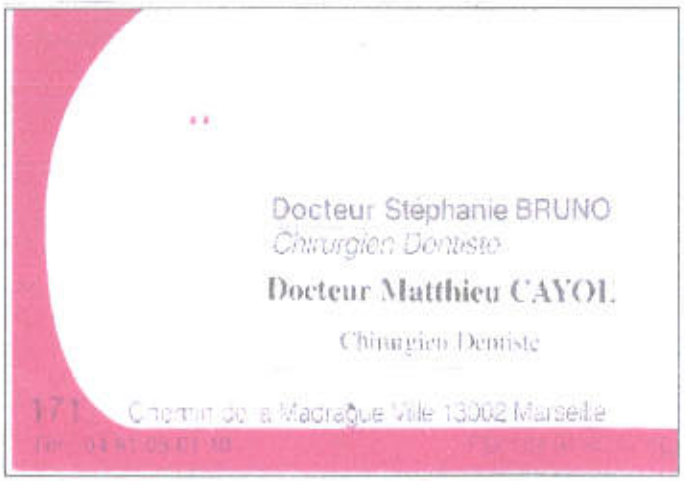


Imprimé par le service de microédition de l'